



IFFP, journées nationales 2009 de la formation professionnelle initiale en deux ans.

Exposé de Jean-Marc Fonjallaz,

Responsable a.i. du domaine « Intégration professionnelle » auprès d'INSOS Suisse¹.

Le 10 juin de cette année, Madame Pascale Bruderer, conseillère nationale, a déposé une interpellation au Conseil fédéral sur la question de la formation professionnelle des personnes les plus défavorisées sur le plan de l'apprentissage. Cette interpellation relève notamment qu'« une étude de la Hochschule für Heilpädagogik (haute école de pédagogie spécialisée) réalisé par Marlise Kammermann et Claudia Hofmann en 2008 met en évidence les problèmes soulevés par le développement des formations professionnelles initiales en deux ans sanctionnées par une attestation fédérale de formation professionnelle et par la suppression des formations élémentaires cantonales. Les enquêtes réalisées dans les premières formations en deux ans préparant au commerce de détail et à la restauration ont permis d'observer que la proportion de jeunes venant de classes spéciales dans ce type de formations avait diminué par rapport à la part qu'ils représentaient dans les formations élémentaires cantonales. »²

Cette réalité est à prendre en compte. INSOS n'a du reste pas attendu ce constat pour anticiper cette situation et offrir une voie de formation spécifique : la formation pratique selon INSOS (ou FPra).

Pour rappel, la formation pratique est la standardisation sur le plan suisse d'une formation individualisée qui existait déjà dans les institutions. Elle s'appelle « Formation pratique interne » ou « Formation AI ». La volonté d'INSOS Suisse a été de développer le concept et de le proposer sur l'ensemble du territoire suisse, de manière – aussi – à en assurer la crédibilité et à en permettre une meilleure reconnaissance auprès des employeurs. Pour ce faire, des lignes directrices ont été élaborées et des journées d'information – notamment – ont permis d'implémenter cette formation dans les institutions.

Ces dernières y adhèrent librement. Nous pouvons aujourd'hui compter 54 institutions qui proposent la formation pratique selon INSOS. Actuellement, cela concerne 750 apprentis et apprenties. 70 métiers peuvent déjà être proposés !

C'est donc un véritable succès qu'INSOS a rencontré, et ceci très rapidement puisque les premières formations ont débuté en 2007 seulement. Le but est que les personnes qui s'y inscrivent puissent trouver – autant que faire se peut – une place de travail sur le marché du travail, au terme de leur formation. Pour ce faire la connaissance et la reconnaissance de cette formation doit pouvoir être développée.

Dans ce sens, différents contacts ont été pris. Des rencontres régulières ont eu lieu avec des représentants de l'OFFT, de la CSFP et de l'OFAS (puisque cette formation est proposée pour le moment exclusivement dans le cadre de mesures AI). Des séances ont pu avoir lieu avec l'Union patronale fédérale et avec l'Union suisse des arts et métiers, en vue de développer un partenariat avec ces instances. Autant que possible les programmes de formation sont calqués sur les plans de formation AFP.

¹ jeanmarc.fonjallaz@insos.ch et susi.aeschbach@insos.ch

² http://www.insos.ch/fr/dok/Fachbereiche/Integration/interpellation_F.pdf

Actuellement, une évaluation de la formation pratique est menée par l'Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik (HfH) de Zürich. Cette évaluation est financée par l'OFAS. Les premiers résultats sont encore à l'état d'ébauche. Il est néanmoins possible d'affirmer d'ores et déjà que les institutions estiment que les outils proposés par INSOS (et mis en ligne sur le site de l'organisation) sont tout à fait adéquats. Ils peuvent immédiatement être utilisés et répondent aux objectifs. Les premiers constats permettent également de confirmer que le choix est bon et bien ciblé : cette formation est offerte aux plus démunis. Preuve en est que 1/3 seulement des apprentis de la première volée ont pu trouver une place dans l'économie libre. Les autres 2/3 ont pu être intégrés dans des ateliers protégés.

Nous pouvons donc affirmer que, certes, la formation est bien ciblée mais qu'elle a aussi un potentiel important de développement en vue de permettre une plus grande possibilité d'insertion dans le monde du travail. Actuellement nombreux sont les partenaires qui travaillent dans le sens de privilégier largement la question de l'intégration. Vous pouvez du reste voir sur nos murs des affiches de l'AI – dérangeantes pour certaines – qui vont dans ce sens : chacun, chacune a sa place dans la société professionnelle !

Pour ce faire, plusieurs efforts sont encore à faire comme :

- intégrer pleinement cette voie de formation dans le système de la formation professionnelle en Suisse, tout en lui ouvrant un développement hors des institutions ;
- favoriser davantage de mesures de coaching en entreprises (l'OFAS parle de « supported education ») dans le cadre de la formation pratique ;
- la faire reconnaître par les OrTra's nationales des différents métiers concernés ;
- intégrer l'enseignement dans les écoles professionnelles officielles.

A ce propos, il est à relever que différents cantons proposent déjà des mesures spécifiques. A Berne, les aide-menuisiers FPra sont intégrés pleinement dans l'école professionnelle. A Aarau, les institutions ont créé une école spécifique pour ces élèves. Le Canton de Vaud mentionne dans sa nouvelle loi sur la formation professionnelle (art. 35) que «sur décision du département et après consultation du directeur, les écoles professionnelles, de métiers et de maturité professionnelle publiques peuvent accueillir dans les cours qu'elles organisent, des élèves suivant une formation spéciale reconnue par le département, par exemple une formation pour personne avec handicap. »³, ce qui est une allusion directe à la formation pratique selon INSOS.

Je suis d'autant plus satisfait d'en faire mention que ce texte est issu d'une proposition de M. Claude Schwab, député vaudois, qui était présent à Lugano l'année passée et que c'est suite à ces journées IFFP qu'il a fait cette proposition ! Qui a été agréée.

Mais revenons à l'interpellation de Mme Bruderer et à l'initiative d'INSOS de développer cette formation. Sur le fond. D'aucuns argueront que des moyens existent déjà et ont été prévus par la CSFP. Ainsi, ceux et celles qui échoueraient à la procédure de qualification permettant d'obtenir une AFP peuvent – dans de plus en plus de métiers – obtenir une « Attestation individuelle de compétence ». C'est vrai et il faut saluer cette initiative, et cette réalisation ! Mais (car il y a un mais) cela concerne des personnes qui ont suivi le parcours de formation AFP. D'un bout à l'autre. Nous parlons ici de personnes qui ne peuvent pas s'inscrire dans un tel cheminement. Les envoyer à l'école serait par trop difficile.

³ http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.pdf?docId=697474&Pvigueur=&Padoption=&Pcurrent_version=0&PetatDoc=vigueur&Pversion=&docType=loi&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJI=true&outformat=pdf&isModifiante=false

Réfléchir à cette question correspond donc à rejoindre la prise de position d'INSOS du mois de juin de cette année : « La formation professionnelle pour tous ! »⁴ Dans cet exposé, INSOS affirme notamment que « les personnes handicapées ont droit, au nom de l'égalité, à une formation professionnelle de deux ans au moins et à un réel choix de formation. » Il est également affirmé qu'il est « clairement attesté que la formation professionnelle améliore l'intégration des personnes handicapées dans l'économie libre. » La statistique de l'aide sociale montre du reste clairement que le manque de formation constitue l'un des principaux risques de pauvreté ! INSOS souhaite donc continuer de s'engager sur les différents éléments de sa prise de position. INSOS restera attentif à la question de l'égalité de traitement : toute personne a droit à une formation professionnelle. Cela touche directement à son identité et à sa place dans la société. Cela n'a pas de prix, pour la personne comme pour la société d'ailleurs. C'est même vital !

Il est donc important que nous puissions travailler tous ensemble pour permettre ces développements, de manière coordonnée et cohérente, dans une juste répartition des compétences et des responsabilités. Le chemin va pourtant être long et des négociations seront encore à mener. Une formation professionnelle a un coût et la non-intégration dans le monde du travail par la suite pose problème. Cette position est du reste en cohérence avec l'article 41 de la Constitution fédérale qui affirme : « La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que (f) les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes en âge de travailler puissent bénéficier d'une formation initiale et d'une formation continue correspondant à leurs aptitudes. »⁵

Les potentiels de développement de la formation pratique selon INSOS sont bien présents et du travail nous attend. Nous allons continuer de nous y engager avec conviction. Toutefois, pour réussir pleinement, nous aurons besoin de votre soutien !

Je vous remercie de votre attention.

Misery et Berne, novembre 2009/jmf

⁴ http://www.insos.ch/fr/dok/Fachbereiche/Integration/Berufliche%20Bildung%20fuer%20alle_def_juni09_f.pdf

⁵ <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a41.html>